

TARIFS 2023/2024

Annexe au contrat de scolarisation

FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'INSCRIPTION

À verser lors de la première inscription dans le groupe

Par enfant	60,00 €
-------------------	---------

CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES FAMILLES

Par enfant	Par an	Par mois
Frais de scolarité	638,28 €	63,83 €
Cotisations de tutelles (*)	92,39 €	9,24 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, les cotisations de tutelles sont dues en totalité.

REDUCTION

Une réduction, sur la scolarité seulement, est accordée aux parents si plusieurs de leurs enfants fréquentent :

le groupe COLYSÉ

Pour 3 enfants, 30 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 40 % de remise sur la scolarité

ou l'Enseignement Catholique

Pour 3 enfants, 15 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

(*) sous réserve de modifications des tutelles

RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE

Le **repas complet** (entrée, plat principal, fromage, dessert) est facturé **7,04 €**. Ce tarif comprend la restauration et les frais engagés par l'établissement. Seuls les repas effectivement consommés sont facturés.

Les enfants scolarisés en classes élémentaires uniquement, peuvent apporter un **panier repas**. Ce panier repas est facturé **3,89 €**. Ce tarif correspond aux frais engagés par l'établissement.

La **garderie et/ou l'étude** peuvent être régulières ou occasionnelles.

La **période de 3/4 d'heure** est facturée **1,89 €**.

**Pour approvisionner périodiquement le compte restauration et le compte garderie,
le prélèvement automatique est OBLIGATOIRE.**

Les prélèvements automatiques seront effectués du 5 octobre 2023 au 5 juillet 2024 .

Le montant du prélèvement correspondra à la somme due (self et garderie) au dernier jour du mois précédent.

Pour les familles n'ayant pas de compte bancaire, les règlements en espèces doivent impérativement être déposés au secrétariat de l'établissement. Un reçu leur sera alors délivré. En cas de litige, aucun paiement ne sera validé sans justificatif.